

# L'ÉLECTEUR

PLAMONDON &amp; Cie., Éditeurs-Propriétaires

ERNEST PACAUD, Rédacteur-en-Chef

## ANNONCES NOUVELLES.

Pas de déception.—D. Drolet.  
Huitres Caraquettes.—O. Montambault.  
Poisson, Huile, etc.—George Tanguay.  
Trouvé.  
Avis.—Campbell et Anger.  
Cour du Recorder.—Avis.  
Remerciements.—Wm Davis.  
Fou ! Fou !—Ed N. Blais.  
Université Laval.—P. Roussel, Ptr.

QUEBEC 27 SEPTEMBRE 1882.

## Sommation respectueuse.

Ce que nous avons raconté lundi au sujet des pérégrinations du dossier de la contestation de l'élection de Mégantic a mis le vertueux *Quotidien* sur ses nerfs. La rédaction ordinaire ne suffit plus pour nous terrasser, c'est M. Amyot qui s'arme de sa redoutable plume de Tolède ! Voici comment il débute, c'est du tragique :

« Les tablettes se chargent. Il y en a déjà eu de ces étourdis de jetés sur le pavé ; il y en aura encore. Et s'il faut augmenter l'étendue de leur malheur : C'est facile. »

Franchement, M. Amyot n'était pas plus solennel que cela quand il adressait la parole dans ses châteaux-forts, à St. Gervais ou à Buckland. Mais, c'est là sa première cartouche, poursuivons ; vous allez voir comme il y va ;

« En attendant, nous sommions *L'Électeur*, s'il veut prouver que nous avons tort, de préciser catégoriquement et séparément :

1<sup>o</sup> Son accusation au sujet du dossier de Bellechasse et de sa disparition ;

2<sup>o</sup> Son accusation au sujet des bulletins de Montmagny ;

3<sup>o</sup> Son accusation au sujet du dossier d'Arthabaska. »

Rien de plus facile, mon cher M. Amyot. Prêtez l'oreille—vous en avez n'est-ce pas ?—et il sera fait selon votre désir.

1<sup>o</sup> Nous avons dit et nous répétons que le dossier de Bellechasse a été volé ; c'était votre élection qui était contestée : Qui l'a fait disparaître ? Vous connaissez, M. Amyot le fameux axiome de droit ; *Is fecit cui prodest !*

2<sup>o</sup> Nous réaffirmons que des bulletins marqués en faveur de M. Bernatchez ont été frauduleusement enlevés des boîtes de scrutin. Assurément, vous ne prétendez pas que c'est M. Bernatchez qui les a volés ! Qui donc a commis la fraude ? *Is fecit cui prodest !*

3<sup>o</sup> Nous avons dit que le dossier de la contestation de l'élection de Mégantic était parti d'une façon précipitée pour Ottawa. La chose est tellement vraie que l'Hon. M. Irvine a dû se procurer une copie certifiée du greffier de la Cour Suprême ! Est-ce vrai oui ou non M. Amyot ? Si vous en doutez allez demander au Protonotaire d'Arthabaska qui a pris sur lui de donner congé à ce dossier. Il vous dira que c'est lui qui l'a fait disparaître malgré l'ordre du juge !

Voilà nos réponses aux interpellations de M. Amyot ; elles sont claires, nettes et précises pour quiconque sait lire. M. Amyot sera probablement le seul à les trouver obscures, car il les lira avec ses lunettes bleues.

Quand M. Amyot prend la plume, c'est toujours facile de le reconnaître, il faut qu'il injurie M. Pacaud. Que ceux qui connaissent M. Amyot lisent ce qui suit et nous disent si ce n'est pas du Guillaume tout pur :

« Si le fameux candidat de l'*Électeur*, le trop illustre M. Pacaud, a tant d'argent, que ne paie-t-il : 1<sup>o</sup> des dettes d'élection ; 2<sup>o</sup> ce qu'il doit à la Couronne et au peuple de la province ? que ne paie-t-il pour obtenir un warrant de recherche pour retrouver ses diamants et ses cuillères. »

Voilà une deuxième cartouche, mais elle n'est pas plus redoutable que la

première ; comme l'autre, elle était restée trop longtemps au fond de la giberne du Major, elle avait fini par s'éventer dans le cours des nombreuses campagnes de notre Arabi canadien !

M. Amyot somme M. Pacaud de payer ses dettes d'élection. C'est une injure gratuite de sa part, lui qui a tant applaudi un jugement qui a déqualifié notre ami M. Achille LaRue parce qu'il avait payé cinq piastres de pension à un électeur ! Du reste, M. Pacaud n'avait pas comme M. Amyot, la bourse du bienfaisant M. Charland pour y puiser à pleines mains et jeter la conviction chez les âmes timorées ! Il consacrait son temps et son bon vouloir pour exposer aux électeurs la politique funeste des conservateurs, et ses amis, —contrairement à ceux de M. Amyot, —ne lui ont demandé que son dévouement à la bonne cause. Il ne l'a pas refusé.

Mais, ce qui est plus grave c'est que M. Pacaud doive à la Couronne et au peuple de la province ! C'est là un em barras assez sérieux, surtout sa dette envers la Reine, car après les dépenses énormes qu'elle a faites pour réduire Arabi Bey, il va lui falloir faire appel à tous ses créanciers. Comme M. Amyot est son avocat à Québec, il flaire les fraks et voilà pourquoi il est si nerveux.

Quant au warrant de recherche, il serait fort à propos de l'obtenir. Nous suggérerions de le confier à un fin limier et une fois les diamants et les cuillères trouvés, il pourrait peut-être, s'il a du temps libre, faire la recherche de toutes les cartouches que M. Amyot n'a jamais brûlées et ne brûlera jamais, surtout sur les ennemis du pays !

## Le fournisseur électoral de MM. Amyot, Landry, Vallée et Bolduc devant le public.

Notre défi d'avant hier n'a produit qu'une partie de l'effet que nous en attendions. Les inculpés, MM. Amyot, Landry, Bolduc et Vallée n'ont pas encore osé nier sous leurs signatures nos assertions, mais ils font parler leur victime, ce pauvre M. W. Charland, leur fournisseur électoral. Un détail bon à noter, c'est que M. Charland, ce contracteur désappointé, honore de sa prose le *Quotidien*, au lieu de publier sa dénégation dans un journal conservateur de cette ville. N'insistons pas sur ce fait, car c'est probablement parce que la feuille de Lévis a pour mission de défendre les saletés des conservateurs qu'on lui a donné la primeur des explications de M. Charland.

Le *Quotidien* dit que nous avons refusé de publier la dénégation de M. Charland.

Réglons ce premier point. Voici un exposé des faits aussi simple que précis :

Lundi, le 18 du courant, M. Charland s'est présenté à nos bureaux, accompagné de M. le conseiller Charleson, l'un de nos meilleurs amis politiques. Ce dernier nous expliqua, en présence de M. Charland, que les révélations au sujet de l'embranchement St Charles, si elles étaient continuées, auraient pour conséquence de nuire à une transaction commerciale que M. Charland était sur le point de faire. « Oui, dit M. Charland, vous avez parlé de cela trop vite. » Bref, MM. Charleson et Charland nous prièrent de ne plus parler de cette affaire, et que de leur côté les accusés ne diraient rien.

Nous avons alors observé que nous avions sous presse un nouvel article à ce sujet et pour nous rendre au désir de M. Charleson, nous nous hâtâmes de donner ordre qu'on ne le publiât point. M. Charland nous demanda alors de

vouloir bien publier la première lettre reproduite dans le *Quotidien* d'hier. Après en avoir pris connaissance, nous demandâmes à M. Charland de supprimer les injures qu'elle contenait et que nous publierions sa dénégation. Ceci est corroboré par M. Charland lui-même qui dit que M. Pacaud lui fit remarquer : « qu'il serait juste que je vins à la modifier de manière à ce qu'il n'y restât rien de blessant à l'adresse du journal, si je désirais qu'elle y fut insérée. »

M. Charland admit la justesse de nos observations et remit sa lettre dans sa poche. Et, dans l'après-midi du même jour, M. Charland nous rapporta une autre lettre (la deuxième publiée dans le *Quotidien*). Nous lui déclarâmes que nous n'avions pas le temps de l'examiner dans le moment et de vouloir bien passer à notre bureau le lendemain matin. Nous ajoutâmes que nous serions alors en mesure de lui faire connaître notre détermination.

Après le départ de M. Charland, nous primes connaissance de cette lettre et ayant jugé qu'elle devait être publiée, nous en fîmes remise à M. Menard, le prote de notre établissement, avec instruction de l'imprimer. Le lendemain, le 19, M. Charland ne revint pas comme il nous l'avait promis. C'est lui-même qui nous le dit :

« Comme je n'attachais, après tout, qu'une très petite importance à toute cette affaire et qu'il faisait un temps affreux le lendemain matin, je n'y fis pas ; puis je l'oubliai. La lettre ne fut pas publiée. »

..... L'on me fit réponse qu'elle était prête, mais qu'avant de la publier on avait préféré me revoir ; qu'on voulait bien la publier si j'insistais, mais que d'un autre côté on ne tenait pas absolument à pousser plus loin cette affaire. »

Croyant rendre service à M. Charland et ne voulant pas la publier avant de l'avoir vu de nouveau (M. Charland), nous écrivîmes en marge de la lettre, au moment de mettre sous presse, la note suivante : « Cette lettre ne doit pas être publiée aujourd'hui. » C'était simplement pour obliger M. Charland, car elle était déjà composée et nous savions que dès le 18 courant, au soir, il avait écrit à M. Charleson qui sera témoin dans cette affaire, le priant de ne pas intervenir ! Or, M. Charland nous ayant informé qu'il déclarerait ce qui était à sa connaissance, nous voulions le laisser savoir à M. Charland avant de publier la lettre. Tout ceci est encore corroboré par l'extrait de la lettre de M. Charland que nous venons de reproduire.

Plus tard, le 20, M. Charland est venu à notre bureau. Nous lui déclarâmes alors que nous étions prêt à publier sa lettre, ajoutant que nous étions au fait de toute la transaction et de bien songer à quoi il s'exposait. Là-dessus, il nous pria de ne pas publier sa lettre avant de le revoir. Il partit, emportant avec lui l'épave de la lettre sur laquelle était écrit : « cette lettre ne doit pas être publiée aujourd'hui. » M. Charland n'est jamais revenu à notre bureau depuis.

Voilà toute l'histoire de la fameuse lettre de M. Charland.

Du reste à quoi bon de faire tant de tapage ? Il y a un moyen bien facile de mettre fin au débat, que les inculpés produisent une déclaration du caissier de la banque Nationale à l'effet que tels billets ne sont jamais passés par la banque, ou bien encore, que l'on examine les livres de cette même banque ; ils doivent contenir des entrées relatives à ces billets.

En attendant, que MM. Amyot, Landry, Bolduc et Vallée nient sous leurs signatures et nous mettrons devant le public certains petits documents qui l'édifient nous en sommes sûr.

## Un inventeur Canadien.

On lit ce qui suit dans le dernier numéro de la *Tribune* :

« Les journaux ont annoncé que M. Ls. Côté de St. Hyacinthe avait obtenu un jugement de \$60,000 contre un américain qui s'était emparé de l'une de ses inventions. Ce n'est pas la première fois que M. Côté fait consacrer ses droits par les tribunaux des États-Unis. Le succès qu'il vient d'obtenir va augmenter considérablement le prestige et le revenu de ses inventions. M. Côté prouve aux Américains que non seulement les Canadiens-français sont de bons ouvriers, mais qu'ils sont capables de lutter contre eux dans le domaine des inventions. Plus au ciel que nous eussions un plus grand nombre d'hommes comme M. Côté dans l'industrie. Il n'y a pas de doute que nous avons l'esprit inventif et le génie de la mécanique, mais malheureusement l'instruction pratique qui aurait développé nos facultés nous manque. »

Depuis que notre compatriote, M. Côté, a obtenu ce jugement aux États-Unis, il a inventé une nouvelle machine pour monter les chaussures qui vaut mieux à elle seule que toutes ses autres inventions. C'est la première de ce genre qui existe aujourd'hui. Déjà M. Côté a fait application pour la faire breveter en Canada, aux États-Unis, en France et en Angleterre. Des manufacturiers américains ont offert à M. Côté une somme énorme pour acheter son brevet seulement pour les États-Unis.

Nous félicitons notre compatriote qui figure aujourd'hui parmi les grands inventeurs. M. Côté est en outre un homme d'affaires de premier ordre, il est le maire de St. Hyacinthe et c'est lui, en compagnie de notre concitoyen M. Bresse, qui a établi à Québec la première fabrique de chaussures.

## ACTUALITES.

350 émigrants anglais sont partis, hier soir, de Montréal pour le Nord-Ouest.

MM. J. J. Curran M. P., Dr Lesage M. P., hon Dr Ross, hon A. Lacoste M. Ben. Globensky et M. Davis, surintendant du chemin de fer du Nord, sont arrivés en cette ville, hier soir.

Combien de fois n'a-t-on pas dit aux citoyens de Québec que la compagnie du chemin de fer du Nord transporterait ses quartiers généraux dans notre ville ?

On l'a dit et répété lors de la discussion sur la vente du chemin de fer.

A la fin de juillet dernier les journaux ministériels annoncèrent même que la nouvelle compagnie avait loué ses bureaux de la Place d'Armes à Montréal, au syndicat du Pacifique, et que le bureau général serait immédiatement transporté à Québec.

Que de blagues, encore une fois !

En bas des annonces de la compagnie, à la date du 26 septembre, nous lisons encore : Bureau Général : 13 Places d'Armes.

L'Hon. Sénateur Dumouchel est décédé hier à St Benoit à l'âge de 72 ans. Le défunt était membre du conseil Législatif avant la confédération, avait été nommé Sénateur au moment de l'Union fédérale des Provinces.

On dit que l'hon M. Masson succèdera à l'hon Sénateur Dumouchel.

Encore un brillant mariage dans les cercles aristocratiques de cette ville.

Ce matin, à la Chapelle St Louis, M. Horace Archambault, avocat de

Montréal, fils de l'hon L. Archambault conduisait à l'autel mademoiselle Leblève.

L'élite de notre société anglaise et française y était en foule.

On remarquait aussi plusieurs personnes de distinction venues de Montréal.

Nos souhaits de bonheur aux heureux époux.

## M. Joly et l'art forestier.

Nous donnons aujourd'hui le résumé, tel que promis à nos lecteurs, du remarquable discours prononcé par M. Joly à l'assemblée de l'Association Forestière, tenue à Montréal mercredi de la semaine dernière ;

« Je désire, dit l'honorable Monsieur, attirer l'attention sur l'épuisement que l'on a fait subir à nos belles forêts déjà si clair semées. L'on jeta le premier cri d'alarme à ce propos en 1690, du temps des anciens rois Français ; mais dans ce temps-là, les puissants du jour ne semblaient pas s'apercevoir de la nécessité qu'il y avait de déclarer des mesures prohibitives. Les lois mêmes étaient plutôt favorables à la destruction qu'à la préservation des forêts. Par exemple, il y avait alors une loi en cours, obligeant toute personne dont les bois touchaient aux champs de son voisin, d'opérer une trouée de trente pieds de largeur le long de la ligne de division afin de laisser arriver l'air et le soleil sur les blés du voisin. Cette loi avait eu pour effet de forcer tout propriétaire de forêts à abattre nombre de bois de valeur, ce qui décida M. Kinkers à introduire et à faire passer un bill pour remédier à cet état de choses désastreux. Lors de la récente réunion du Congrès Forestier l'on a adopté une résolution à l'effet de faire prendre en considération par toutes les Législatures du continent le sujet si important de la préservation des forêts. En cherchant un précédent qui pût me guider dans les efforts que je fais actuellement pour cette fin, j'ai découvert par hasard un compte-rendu de démarches, faites il y a douze ans par M. Levesque, démarches qui n'aboutirent malheureusement à rien, vu la mort soudaine de celui qui les avait entreprises. M. Levesque avait jeté les bases d'une association, dont chacun des membres qui la composait s'engageait à planter un certain nombre d'arbres chaque année. Je recommande fortement aujourd'hui, pour l'objet que nous avons tous à cœur de voir réussir, l'organisation d'une semblable association. Maintenant ou jamais est le temps de s'en occuper. »

« Nous devons avoir surtout en vue de chercher à propager dans notre pays les bois étrangers dont la nature ne nous a pas gratifiés. Et qu'on ne me dise pas que cela est impossible. Ma propre expérience, relativement à la plantation des noyers noirs, expérience qui a été suivie d'une réussite complète, est là pour prouver le contraire. Je profite de la présence, au milieu de nous, de l'hon. M. Lynch, Commissaire des Terres de la Couronne, pour suggérer l'adoption d'un système quelconque, système inauguré sous les auspices du gouvernement, en vue d'un prompt reboisement de notre pays. N'avons-nous pas, pour nous encourager dans cette voie, l'exemple de nos voisins des États-Unis, un peuple de plus pratiques, vous le savez tous, et qui envisage tout d'abord le côté matériel des choses ?

« Aucune question, donc, ne doit plus nous préoccuper actuellement que celle que j'ai l'honneur de vous soumettre aujourd'hui ; j'ajouterais même qu'elle prime toutes les autres dans la République voisine. Je ne fais que rencontrer le Général Sherman, l'un de leurs citoyens les plus marquants, lequel s'associe de tout cœur à nos travaux et serait lui-même ici ce soir, si un engagement antérieur ne l'en eût empêché. »

« Nos collègues et nos maisons d'éducation peuvent faire beaucoup pour nous aider. Le temps n'est pas éloigné, espérons-le, où le jour de la « Fête des arbres », si fort en honneur aux États Unis, sera aussi un jour de solennité et de réjouissance générale parmi nous. Le printemps ne saurait guère être choisi ici pour cette fête populaire, vu l'état si précaire de la sai-

son nécessitant la présence constante du cultivateur sur sa ferme. L'automne est de beaucoup préférable pour cela. Quoiqu'il en soit du choix d'une saison, il nous faut de suite se mettre à l'œuvre et agir sur les esprits des cultivateurs dans ce but.

Une autre suggestion qu'il me fait aussi plait de présenter ce serait celle d'enrôler au plus tôt les dames pour le service de notre cause. L'ardeur et l'influence qu'elles apportent dans tout ce qu'elles entreprennent seraient pour nous un bien puissant moyen de réussite. Nul doute que notre commerce de grains prend continuellement de l'extension, mais nous ne devons pas oublier que l'industrie forestière a été le point de départ de notre prospérité. Nous devons lui en être reconnaissants et faire en sorte que nous la légions à notre postérité dans un état aussi florissant que quand elle nous a été transmise. Nous avons des cours d'eau qui, il y a quelques quatre-vingt ans, fournissaient un moteur continu pour les établissements industriels érigés sur leurs bords, et qui maintenant ne peuvent rendre service qu'en autant que les pluies sont plus ou moins abondantes. Et tout cela parce que les forêts n'existent plus sur leurs rives. Notre climat, même, se change pour le pire sous l'influence de causes semblables, mais, encore une fois, il n'est pas trop tard si nous nous mettons résolument à l'œuvre et avec énergie. A ce prix seul, outre les avantages que nous en retirerions de suite, pourrions-nous éviter au Canada ces inondations épouvantables qui ravagent périodiquement certaines parties de l'Europe.

LE MINISTRE MOUSSEAU.

Naissance—Chapleau et Mousseau—Robitaille—Mousseau dîne au Chien d'Or—Chapleau part pour Montréal—Un verre de lait et un verre de cognac—La corde casse—Chapleau part pour l'Europe.

Notre reporter flânait, samedi, en face des bureaux de la Banque Ville Marie, lorsqu'il vit apparaître la figure réjouie de M. Mousseau qui s'appuyait familièrement sur l'épaule du père Starnes. Lynch et Blanchet suivaient leur chef à une distance respectueuse et plusieurs chercheurs de place, membres du Club Cartier, tenaient la piste des honorables dans un lointain brouhaha.

Une procession de braves gens, quoi ! Deux conservateurs de l'école Beaubien s'étaient arrêtés en face, devant la buvette de McCarthy, et se préparaient à aller prendre le cock tail obligatoire lorsqu'ils aperçurent les ministres qui passaient en traversant la Côte St Lambert.

—Tu ne sais pas, dit l'un, tous les détails au sujet de la formation du ministère Mousseau. Eh bien ! j'en ai de jolis à te donner. Voilà un reporter de La Patrie, là bas. Invitons-le à prendre un verre et je vous raconterai l'histoire à tous les deux.

Notre reporter qui est un garçon modesto s'empressa d'accepter l'invitation ; et après avoir avalé un verre de ginger pop, il prêta une oreille attentive à l'histoire suivante.

Vous savez, dit le programme récal citant, que Mousseau a formé son ministère sans consulter Chapleau. Le jour même de la naissance du dit ministère, Chapleau et Mousseau se sont rencontrés par hasard à déjeuner, au "St Louis," à Québec, et il fut entendu, comme Mousseau se rendait chez le lieutenant gouverneur, qu'ils se réuniraient à dîner pour causer de l'événement du jour. Mousseau se rendit chez Robitaille et la liste des nouveaux ministres fut arrêtée. On prenait Starnes et Blanchet et le pays était sauvé. On vida une bouteille de champagne que Robitaille fera un jour payer aux contribuables avec les améliorations de sa porcherie, et Mousseau repartit en ville pour dîner. Vous savez que Mousseau ne vit que pour son ventre, et après avoir discuté la chose froidement avec lui-même il se décida à aller demander à l'hôtel du Chien d'Or, un menu digne de son appétit et de sa position de premier ministre. Le malheureux avait oublié Chapleau qui, fidèle au rendez vous, attendait patiemment au "St Louis" des nouvelles du nouveau ministère. Mousseau avala ses huitres avec une demi bouteille de Hock ; le potage vint ensuite avec un verre de vieux sherry ; les entremets, le rôti, le gibier, les légumes, les desserts et les fruits défilèrent devant le premier ministre et le malheureux mangeait toujours. Une heure, deux heures, trois heures sonnèrent et M. Mousseau continuait son banquet. Les vins les plus fins sortirent de la cave du Chien d'Or, le café et les cigares furent servis et M. Mousseau mangeait buvait et fumait pendant que M. Chapleau l'attendait au "St Louis." Fatigué d'attendre, M. Chapleau se dit évidemment

que Mousseau avait voulu se moquer de lui et il fit faire ses malles pour prendre le convoi de 4 heures pour Montréal.

Mousseau, lui, mangeait et buvait tous les jours, lorsqu'à son sixième verre de champagne, il se rappela soudain son rendez vous avec Chapleau. Il fit venir un cocher qui le conduisit à fond de train au "St Louis." M. Chapleau venait de partir pour la gare.—Fouette cocher et à la gare—dit M. Mousseau. La calèche ministérielle brûla le pavé et arriva à la gare dans un nuage de poussière. Le convoi venait de partir avec M. Chapleau. Le premier ministre n'avait pas de chance car Sénécal n'était pas là pour lui donner un train spécial et il se contenta de télégraphier à Chapleau de l'attendre à Montréal. Il retourna au Chien d'Or, termina son dîner et prit le train de 10 heures pour Montréal.

Arrivé à Montréal il se rend au Windsor au moment où Chapleau montait en voiture pour aller prendre le convoi d'Ottawa. Il sufit Chapleau jusqu'à la gare du Mile End et là l'invite à prendre un bitter. Il commande lui-même un petit verre de cognac pendant que Chapleau se fait servir un verre de lait. Il fallait aller à la maison voisine pour chercher du lait, et en attendant Mousseau monte en wagon pour y déposer son sac de voyage. Sur les entrefaites, le convoi part emmenant M. Mousseau et laissant Chapleau au Mile-End en train d'attendre son verre de lait. Ce pauvre Mousseau qui a pourtant le caractère paisible, commença à s'émouvoir, se pendit à la corde de la cloche et commença à faire un tapage d'enfer pour arrêter le train. La corde cassa, Mousseau tempêta, mais le conducteur se refusa à arrêter son convoi avant d'arriver à la station suivante. Mousseau essaya bien de faire revenir le train au Mile-End pour rattraper Chapleau, mais ce fut impossible et le premier ministre continua sa route vers Ottawa pendant que Chapleau revenait tranquillement à l'hôtel, bien convaincu que Mousseau voulait la lui faire à l'oseille.

Et voilà comment Chapleau et Mousseau sont brouillés pour le moment et il se pourrait bien qu'il y ait biabille dans le camp au retour de Chapleau qui est actuellement en Europe.

Voilà l'histoire en deux mots et je vous autorise à la publier si le cœur vous en dit.

Notre reporter avait pris ses notes et voilà l'histoire telle que racontée par le partisan de M. Beaubien.

Il est évident que le navire de l'état vogue sur le volcan légendaire de M. Prudhomme et qu'il y a des querelles dans l'air.

Trois factions conservatrices vont se disputer la première place : Mousseau, Chapleau et Ross en sont les chefs et Sénécal est leur prophète.

Attendons la session ; nous allons rire.

LES REFORMES JUDICIAIRES

Proposées par la Commission de Codification des Statuts.

(Suite.)

La suggestion faite à l'article 4 du Rapport, page 25, de supprimer l'appel à la Cour d'Appel, des jugements interlocutoires rendus en première instance, est d'une grande importance. Les raisons assignées par la Commission pour cette suppression d'appel sont bien convaincantes, et il est à espérer que cette réforme se fera.

L'article 12 du Rapport suggère l'abréviation du délai de l'assignation, en faisant ce délai de huit jours au lieu de dix, pour les causes à la Cour Supérieure, sans délai supplémentaire à raison de la distance entre le lieu de l'assignation et le lieu du tribunal.

Ce délai de huit jours entre l'assignation et le rapport du bref en cour est suffisant pour les parties demeurant dans un certain rayon du lieu du tribunal. Mais lorsque le défendeur réside à une grande distance, il y a certains districts où ce délai serait certainement trop court. Supposons une personne résidant au Lac St Jean ou dans un endroit éloigné sur la côte nord du fleuve St Laurent, en bas de Tadoussac, ou à certains endroits éloignés dans la Gaspésie, assignée, pendant la saison d'hiver, à comparaître à Québec ou à Montréal, c'est à peine si le bref pourra être transmis par l'huissier exploitant assez à bonne heure pour être rapporté en cour au jour fixé.

Et si, pour préparer sa défense, le Défendeur est obligé de se procurer des actes ou titres, d'aller chez des notaires éloignés, ou à des bureaux d'enregistrement éloignés, il lui sera certainement impossible dans un délai aussi limité de voir son avocat, ou de lui procurer les titres ou instructions nécessaires à temps pour produire les plaidoyers dans les délais fixés pour cette production.

D'un autre côté, le délai additionnel fixé par notre Code, d'un jour pour chaque cinq lieues de distance en dehors du rayon des cinq lieues qui entourent le Palais de justice, est certainement trop long, même pour les districts dans lesquels il n'y a pas de voies de communication par bateaux à vapeur ou chemins de fer ; et à plus forte raison est-il trop long pour les districts dans lesquels il y a telles voies de transport rapide.

Mais comme il ne serait pas facile d'établir, dans la fixation de ce délai, une distinction entre les différents districts, et qu'il convient que ce délai soit uniforme, il peut cependant être abrégé avec avantage et sans préjudice pour les plaideurs, en adoptant un délai, disons d'un jour pour chaque dix lieues, ou pour chaque quinze lieues additionnelles.

Le délai d'un mois accordé pour l'assignation par les papiers-nouvelles, tel que suggéré par l'article 402, pages 240 du Rapport, me paraît suffisant, et devrait être substitué à celui de deux mois maintenant fixé par notre Code.

Voici la procédure que je suggère pour lier la contestation.

Le Défendeur devra comparaître le ou avant le premier jour juridique qui suivra le jour du rapport du Bref en cour.

Si le défendeur n'a pas comparu le défendeur pourra procéder Ex Parte.

Tous les plaidoyers, tant préliminaires qu'au fonds, ne formeront qu'une seule défense qui devra être produite dans les six jours après la comparution.

Le délai pour y répondre sera de quatre jours, si le demandeur doit produire une réponse spéciale. Cette réponse ne sera nécessaire que si c'est une réponse spéciale. Il n'y aura pas besoin de produire de réponses générales. L'absence de telles réponses équivalra à ces réponses générales.

Si le défendeur a comparu mais n'a pas plaidé dans les six jours après sa comparution le demandeur pourra procéder Ex Parte. Pas besoin de demande de Plaidoyers.

Si la défense contient des plaidoyers préliminaires ou en droit, il en sera disposé avant de procéder sur le mérite des autres plaidoyers au fonds.

LA BANQUE NATIONALE.

On nous informe que les directeurs de la Banque Nationale, dans le but de mettre les affaires de cette institution financière sur un bon pied, ont résolu de ne pas payer de dividende pour le semestre courant, afin d'être en mesure de couvrir, avec les profits faits pendant les derniers six mois, les pertes que la banque pourrait subir en réalisant les valeurs en souffrance qu'elle a maintenant en portefeuille.

Nul doute que la réalisation de ces valeurs qui, depuis longtemps, ne donnent aucun profit à la Banque, permettra à la direction de remettre en activité un capital jusqu'ici improductif.

Les profits de l'année, nous dit-on, promettent déjà d'être plus élevés que ceux de l'année dernière.

Espérons avec tous les amis de la Banque Nationale, que ces moyens mis à sa disposition lui permettront de retrancher de son actif toutes ces créances douteuses qui ont jusqu'ici retardé sa marche et que bientôt nous les reverrons continuer cette carrière brillante d'autrefois, qui n'a été ralentie un instant que par la crise sérieuse que nous venons de traverser.

SOCIETE ST. JEAN-BAPTISTE

DE ST. JOSEPH DE LA BEAUCE.

A une assemblée générale de la société St. Jean-Baptiste de St. Joseph de la Beauce, tenue au Palais de Justice le vingt-quatrième jour de Septembre mil huit cent quatre-vingt-deux, les messieurs suivants ont été élus officiers et directeurs de la dite Société pour l'année 1882-1883, savoir :

- L'honorable J. Blanchet, président honoraire.
Joseph Bolduc, vice président honoraire.
Joseph Poirier, vice président honoraire.
Linière Taschereau, président actif.
S. Thérberge, vice président actif.
L. G. A. LeGendre, vice président actif.
J. T. Létoirneau, trésorier.
Alphonse Taschereau, assistant trésorier.
A. Chassé, secrétaire archiviste.
Joseph Morin, assistant secrétaire archiviste.
Nazaire Lambert, commissaire ordonnateur.
G. Garneau, assistant commissaire ordonnateur.
J. E. Roy, secrétaire correspondant.
Thomas Lambert et Joseph Jacques, auditeurs.
Directeurs.—Z. Vézina, G. O. Tas-

chereau, A. Pacaud, F. O. A. LeGendre, Augustin Doyon, Agapit Nadeau, George Lessard, J. B. Mercier, D. Morisset, Honoré Fortier, Adolphe Cloutier, Alexis Morin, Eleusippe Lessard, Dr. J. Taschereau, Abraham Poulin, Joseph Doyon et Napoléon Voyer.

A TRAVERS LA VILLE

TOUT TRANQUILLE !—Décidément l'on devrait présenter une paire de gants blancs au Recorder. Il n'y avait que deux prisonniers ce matin aux stations de police.

REPARATIONS.—Durant toute la nuit de lundi, l'on a travaillé activement à réparer le ponton du bateau-passeur pour Lévis, et le tout est maintenant de nouveau en bon ordre.

PARALYSIE.—Nous apprenons avec regret que le révérend Père Lefloch de la Congrégation des Oblats à St Sauveur, a été frappé de paralysie dans la nuit de samedi dernier.

LA SOIREE THEATRALE.—Hier soir, autre salle comble et nouveau succès pour l'excellente compagnie Baker et Farron. Espérons qu'elle reviendra de nouveau bientôt nous visiter.

EN VISITE.—Nos pompiers ont reçu ce matin en cette ville la visite d'un grand nombre de leurs confrères, représentés par plusieurs membres appartenant à la Brigade du feu de Rutland, Vermont.

EN VOIE DE RETABLISSEMENT.—Julie Letellier qui se jetait d'une fenêtre du troisième étage d'une résidence de Lévis, il y a quelque temps, et que l'on relevait demi morte, est en voie de guérison.

QUARANTE-HEURES.—Les cérémonies si belles et si imposantes des Quarante-Heures se sont ouvertes ce matin, à l'église St. Patrice, par une messe solennelle. L'intérieur de l'édifice sacré était superbement décoré pour la circonstance.

QUEBEC SE FORTIFIE.—Les artilleurs faisant partie de la Batterie A, ont été occupés toute la journée d'hier à monter à la Citadelle quatre énormes canons Armstrong, et plusieurs autres se chargeant par la culasse, tous arrivés par le dernier steamship.

MESSE DE REQUIEM.—Jedi, le 28 septembre courant, à 9 heures A. M., aura lieu à la chapelle des frères du faubourg St. Jean, une messe de requiem pour le repos de l'âme de feu Charles Pageau. Parents et amis sont priés d'y assister sans autres invitations.

AMELIORATIONS.—Une aile considérable de deux étages de hauteur vient d'être érigée en arrière de l'asile Ste. Brigitte, pour faire partie de cette institution. Cet édifice est en pierre et mesure 40 pieds carrés. L'on doit y tenir un bazar la semaine prochaine pour venir en aide à l'Asile.

LA TEMPERATURE.—Depuis dimanche nous sommes entrés dans cette délicieuse période de l'automne si bien appelée "Indian summer." Les journées sont superbes, avec leur soleil aux rayons tièdes et doux. Une grande activité règne en ce moment parmi les cultivateurs, lesquels profitent de cette température exceptionnelle pour mettre la dernière main à leurs travaux d'automne.

MORT SUBITE.—Au moment du départ du train de St Rémi, avant-hier matin, on amena à la station un individu du nom de Narcisse Bonenfant, résident de St Rémi, qu'on disait empoisonné. D'après les dernières nouvelles, le malheureux expira quelques instants après le départ du convoi. Le Dr Beaudry, qui était alors sur le train, vit le malheureux sans connaissance et fit prévenir les médecins de l'endroit.

ACCIDENT.—M. Siméon Picard, conducteur de fret sur le Grand Tronc, vient d'être la victime d'un pénible accident. Il venait de se mettre en position avant hier à la Jonction de la de la Chaudière pour accoupler les wagons d'un train, lorsque son attention ayant été distraite, les wagons vinrent en contact avant qu'il ne s'y attendît et le choc lui indigea plusieurs contusions que l'on n'a pas lieu, toutefois, de croire dangereuses, bien qu'elles le fissent horriblement souffrir. Le patient a reçu les premiers soins du Dr. G. B. Lafleur.

UN ETABLISSEMENT MODELE.—Si une attention soutenue pour le confort de ses hôtes, une table en quelque sorte sans égale en cette ville, la politesse et l'urbanité du personnel, si tout cela, disons-nous, doit de tout nécessité assurer le succès d'un hôtel, nous pou-

vons dès ce moment prédire à M. E. Dion, le propriétaire du "Mountain Hill House," une popularité extraordinaire pour le bel et vaste établissement qu'il dirige avec tant d'habileté et d'énergie.

En outre du confort si luxueux que le voyageur est toujours sûr de trouver chez M. Dion, l'homme d'affaires ne doit pas perdre de vue que cet hôtel est aujourd'hui l'endroit le plus central et le plus commode dans la vieille capitale. En effet, placé à mi chemin entre la haute et la basse-ville, à proximité du bureau de poste, des maisons de commerce les plus importantes, des banques, des quais des vapeurs etc., cet hôtel se trouve tout naturellement placé pour y être devenu le lieu de prédilection du public voyageur. Il faut avouer aussi que M. Dion a su choisir son personnel avec tact, et qu'une grande partie de la popularité dont jouit aujourd'hui son établissement revient pour une bonne part à MM. Arthur Dion, E. G. Boulé et Joseph Cloutier, lesquels, avec l'affabilité et la courtoisie qui les distinguent, secondent dignement les efforts du propriétaire du "Mountain Hill."

LE GRAND ENCAN MENSUEL DE BEAUX MEUBLES.—MM. Oct. Lemieux & Cie., feront leur grand encan mensuel de beaux meubles jeudi, le 28 septembre, à leur salle, 253, rue et faubourg St Jean, Québec. L'assortiment est immense et très varié ; les meubles sont très élégants et d'un fini parfait ; les ameublements de salon, recouverts en soie brochée, sont très riches ; ameublement de parloir, en crin, à la Louis XVI, magnifique sideboard en noyer noir, richement sculpté, grandes tables à dîner, extensives, pieds sculptés, tables de centre et à cartes, dessus en marbre, tapis, prelatrs, gravures, grand miroir de 6 pieds, glace anglaise, cadre richement orné, miroir de cor niche, rideau, service à thé, à dîner et à déjeuner, en pierre et en porcelaine, ornements, ameublement de chambre à coucher, en noyer noir, dessus en marbre, aussi en frêne et noyer noir, matelats en pur crin et une immense quantité d'autres effets. Aussi un piano de seconde main, de Yoctanes, en ordre parfait. Le tout sera visible à commencer aujourd'hui de 9 à 6 heures du soir et mercredi jusqu'à 10 heures du soir. A ceux qui ont besoin de bons et beaux meubles de ne pas manquer l'encan mensuel de jeudi le 28. La vente commencera à 2 heures précises.—4f.

Rien de moins que les incontestables bienfaits répandus sur dix mille malades ne suffiraient à maintenir la réputation dont jouit la Salsepareille d'Ayer.

C'est un composé des meilleurs végétaux combinés avec des iodures de potassium et de fer, et c'est le remède le plus efficace contre les affections scorbutiques et mercurielles. D'une action certaine et uniforme, ce remède procure une guérison rapide et complète des Scrofules, des Ulcères, des Furoncles, des Humeurs, des Pustules, des Éruptions, des Maladies de l'Épiderme, et de toutes les éruptions provenant de l'impureté du sang. Par son action fortifiante, il soulage toujours et guérit souvent les affections du foie, la débilité et les irrégularités chez les femmes, et est un puissant restaurateur de la vitalité.

La Salsepareille d'Ayer n'a pas d'égal pour purifier le sang. Elle donne du ton au système nerveux, rétablit et préserve la santé, et ramène la vigueur et l'énergie. L'usage en est répandu depuis quarante ans et c'est actuellement le médicament le plus précieux pour tous les états souffrants.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass., E. U., chimistes pratiques et analytiques. En vente chez tous les Pharmaciens.

Annonces nouvelles.

AVIS

Est par le présent donné qu'une assemblée de parents et amis aura lieu au bureau des notaires soussignés, No. 109, rue St. Pierre, Québec, le 28 septembre courant à 3 hrs de l'après-midi à l'effet de nommer des curateurs pour l'administration des biens des absents nommés ci-dessous, et spécialement les représenter dans la confection d'un inventaire de la succession de feu Abraham Thomson, de son vivant de Québec, relier, et de la communauté de biens qui a subsisté à raison de son premier et second mariage et dans toutes matières ayant rapport aux dites communautés de biens et succession, savoir :

Dame Caroline Brown, veuve du dit feu Abraham Thomson, laquelle réside actuellement à Plymouth, New Haven, Etats-Unis d'Amérique ;

Charles Losh Thomson, cultivateur, résidant à ou près Crystal City, Province de Manitoba ;

Et Caroline Thomson, épouse d'Ira Janies Barwis, commis, résidant à Fort Calgary, Bow River, Territoire Nord-Ouest du Canada, Québec, 21 septembre 1882.

CAMPELL & AUGER, Notaires.

CORPORATION DE QUEBEC.

Bureau de l'Ingénieur de la Cité.

HOTEL-DE-VILLE,

Québec, 26 septembre 1882.

Extension de temps.

Au 25 octobre prochain, pour envoi de soumissions pour pierre cassée, pierre à paver, pavage en pierre et en bois pour 1883.

CHS. BAILLARGE, Ing. de la Cité.

THEATRE FRANCAIS
SALLE DE MUSIQUE
LUNDI, 16 OCTOBRE

REPRESENTATION EXTRAORDINAIRE
donnée par des
ARTISTES DE PARIS
Sous le patronage distingué de M. le
Comte et Mme la Comtesse
de Semaisons.

LA PREMIERE FOIS A QUEBEC
LE NAUFRAGE DE LA MEDUSE
Drame historique en 5 actes et à grand
spectacle

1er acte—Combat à bord d'un brick Anglais.
2e acte—L'aberge de la marine.
3e acte—Le départ de la Méduse.
4e acte—Le naufrage.
5e acte—Le radeau.
Prix des places:—Sièges réservés, 75 cts.;
Galeries, 50 cts.; Parterre, 25 cts.
On peut réserver des sièges chez M. A. La-
vigne, 55, rue de la Fabrique, ou le plan de
la salle est déposé.
Billets en vente chez MM. Langlais, Drouin
et frère, Desjardins, O. Leclerc, à St. Roch;
et chez M. F. Lacroix à St. Sauveur.
17 sept.

PAS DE DECEPTION !
MARCHANDISES PROVENANT DU
GRAND INCENDIE
et endommagées par l'eau le feu
et la fumée, d'une valeur de

\$ 85,000

Seront vendues à grand sacrifice par D.
Drolet, au coin des rues de la Couronne et
Prince Edouard, St. Roch, (ex-devant manuf-
acture à ressorts, de B. Trudelle). Ces \$85,000
de marchandises endommagées par le feu,
l'eau et la fumée, sont offertes à grand sacrifi-
ce soit en gros ou en détail par

D. DROLET
Coin des rues
De la Couronne et Prince Edouard
ST ROCH, QUEBEC.

N. B.—On a besoin immédiatement de 10
commis.
26 sept.—15j.

HUITRES CARAQUETTES
A VENDRE.

A bord de la goélette "L'esperance en Ma-
rie," 200 barils d'huitres fraîches, arrivées
hier soir.
S'adresser à bord de la goélette, ou à
O. MONTAMBAULT,
63, rue St. Paul, Basse-Ville, Québec.
26 sept. 1s

TROUVE.

Vendredi dernier, le 22 courant, il a été
trouvé au magasin de F. Simard, marchand,
rue St Joseph, St Roch, un billet de banque
et quelques jours avant, une pièce en or. La
personne pourra la ravoir en prouvant le
montant perdu et en payant les frais de l'an-
nonce.
23 sept. 3f.

CANADA Dans la
PROVINCE DE QUEBEC Cour du Recorder
District de Québec De la Cité de Québec
Cité de Québec

Avis est par le présent donné à tous ceux
qui ont déposé des plaintes contre les livres
de cotisation, ou surcharges, que leurs dites
plaintes seront appelées VENDREDI, le vingt
neuvième jour de septembre courant, à dix
heures du matin, et alors il sera nécessaire
que chaque plaignant comparaisse, soit en
personne ou par procureur, afin de fixer un
autre jour pour la preuve sur chaque plainte,
autrement elle pourrait être renvoyée.
EDWARD FOLEY,
Greffier Cour du Recorder.
Québec, 22 sept. 1882.

Feuilleton de "L'ELECTEUR."

LA CELLULE N° 7
PAR
PIERRE ZACCONE.

PREMIERE PARTIE
XXII

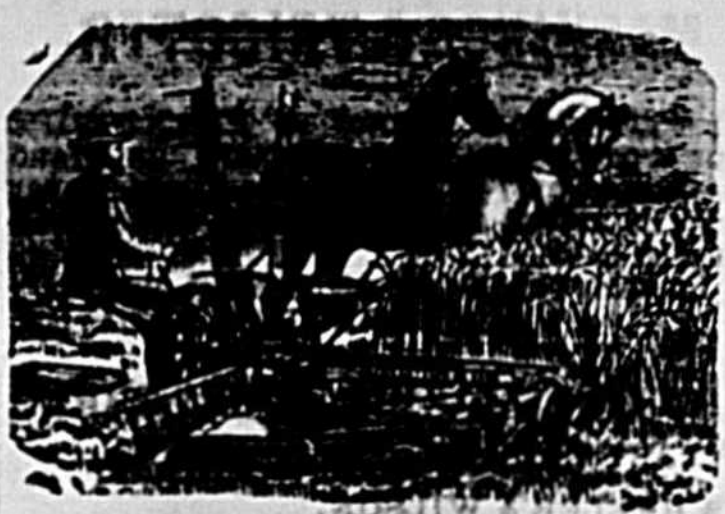
LE CALINO DU FAUBOURG SAINT
MARTIN.

Le valet était fort perplexe, et
cependant il était évident qu'il
faiblissait.

Enfin, il parut prendre son par-
ti, et marchant vers la chambre
où reposait Tibart;

—Venez, dit-il en ouvrant la
porte, et surtout ne soyez pas
longtemps, et ne le réveillez
pas....

Un éclair sillonna le regard
de la vieille, sa taille voûtée se
dressa comme par enchantement,
et franchissant le seuil de la
porte:



VENEZ VOIR
les Fauchens, Moissonneuses,
Bateaux à foin nouveaux
modeles de Brantford

Les instruments d'agriculture de Brantford
sont à la perfection silencieux, gracieux et
légers.
Pas de moyeux extérieurs aux roues.
Tous les appareils sont renfermés dans des
bottes en fer bien closes.
Parfait appareil tranchant.
Uniformité de coupe quatre pieds et quatre
pouces.
Le jeu du levier est grand; les couteaux ma-
nœuvrent sur une barre ronde de fer forgé.
Machine bien équilibrée. Peu d'endroits à
huiler.
Puisent appareil tranchant, 24 coups de
couteau à chaque tour de roue. Simple dans
tous ses détails.
Si vous voulez un instrument d'agriculture
qui durera votre vie entière, et qui n'est ja-
mais dérangé si on le tient propre et bien
huilé et qui puisse faire tout ce que demande
cet instrument, achetez-en une Brantford qui
vous sera garantie et livrée le plus près possi-
ble de l'acheteur sans charge extra.
Nos prix sont très bas et les conditions sont
très libérales. Venez voir chez

Hector Pageau
Agent général,
61, rue St. Valler, St. Sauveur, Québec.
Vous trouverez aussi, Moulins à Battre de
Gray, depuis un à trois chevaux.
Cultivateurs, à trois sections, à dents d'a-
cier, manufacturés par MM. Moody et fils.
AUSSE
500 Moulins à coudre Raymond, Singer et
Wanzer, au prix coutant, en gros et en détail.
12 juillet 5m

FEU ! FEU !

\$50,000 Marchandises endommagées
par l'eau et la fumée, devant être
vendues sans réserve à grand
sacrifice.

La vente commencera
VENDREDI, LE 22 COURANT
à 10 hrs A. M.

Chez
ED. N. BLAIS & CIE.,
215, rue St. Joseph, St. Roch.
21 sept. 1m

ON A BESOIN

D'un commis d'expérience dans le com-
merce de marchandises sèches, parlant égale-
ment le français et l'anglais. De bonnes re-
commandations seront exigées.
S'adresser à
F. M. DECHENE,
Rue Notre-Dame, B.-V.
Québec.
18 sept.

POISSON, HUILE, ETC.

Gros Hareng du Cap-Breton, No. 1 et No. 2
Labrador, No. 1 petit.
" " " " No. 1 du printemps.
" " " " Rond.
Morue No. 1 et No. 2
Saumon No. 1 et No. 2
Truite No. 1 et No. 2
Huile de Loup-Marin
Pele, Paille, Brune, Brune foncée.
Huile de Morue.
AUSSE
Farine, Lard, Saïndoux.
A VENDRE PAR
GEORGE TANGUAY,
No. 7, Rue Arthur, 3e porte de la Banque
de Montréal.
23 sept.—15j.

Université Laval.

La rentrée des facultés aura lieu, mardi, 3
octobre prochain. Les pensionnaires, à Qué-
bec, doivent rentrer la veille.
P. ROUSSEL, Ptre.
Sec. U. L.
20 sept.

A VENDRE.

Une chaudière de 25 à 30 forces de chevaux
Vendue sur garantie. Aussi bonne qu'une
neuve. Très bas prix.
S'adresser à
J. CHALIFOUR,
112, rue du Prince-Edouard, St. Roch.
9 sept

TESSIER ET POULIOT
AVOCATS.

(Ancien bureau de la société Suzer et Tessier)
No. 15, rue Buade, Québec.
Jules Tessier, LLB.
Alphonse Pouliot, AB. LLL.
18 aout

DEMANDES.

On a besoin de plusieurs apprentis pour
travailler dans une fabrique de velopos à
Roxton Pond, Québec.
S'adresser à Monsieur Eusèbe Legendre, à
l'Hôpital du Sacré-Coeur.
24 aout. 2m.

MUSIQUE NOUVELLE.

À Madame la Comtesse De Semaisons.

MA BELLE FRANCE
VALSE.

Par EDOUARD VINCELETTE.
A vendre par
BERNARD & ALLAIRE,
Éditeurs de Musique.
Importateurs de Pianos, Grandes Orgues
d'Eglises et Harmoniums.
1er septembre.

A VENDRE

Une jolie maison appartenant autre-
fois à J. B. Plamondon, fer., et sit-
tuée à environ 4 milles de la cité,
avec un splendide lot de terre d'environ dix
arpents. S'adresser à
C. J. L. LAFRANCE,
Bureau du Trésorier de la Cité.
13 sept

GEORGE BELLERIVE
AVOCAT

159, rue St. Pierre, Victoria Chambers.
13 sept 6m

A VENDRE.

Un moulin à cards, un moulin à barley, le
mécanisme complet pour la fabrication des
allumettes et un fendeur pour les allumettes,
importés des États-Unis, aussi un moulin à
bardeau et le mécanisme complet d'un mou-
lin à farine.
Tous ces articles seront vendus en bloc ou
séparément à un prix bien au-dessous de leur
valeur et aux conditions les plus libérales.
S'adresser à Antoine Brison, meunier, sur
le bord du fleuve dans le bas de Beaumont.
16 sept.—1m.

A VENDRE

Tôle en boîtes (Penn & Pouly pod).
Fer blanc, charcoal et Coke.
Etain en bloc et en barres.
Tôle galvanisée.
Zinc en feuille.
Fil de fer, clous à cheval.
Outils pour contracteurs, chemins de fer et
mines.
Fil à coudre, pompes.
Tuyaux en fer, coudres, etc.
Fillères, grilles, faux, etc.,
Dynamite et poudre.
Fer en barre, acier de toutes sortes.
C. & W. WURTELE
96, RUE ST. PIERRE.
14 sept 1er dé

SOUSSIONS DEMANDEES

Des soumissions cachetées et endossées
" soumissions," seront reçues jusqu'à MER-
CREDI, le 4 octobre prochain, inclusivement,
par le Révd. L. B. Chabot, Ptre, curé de St.
Basile, comté de Portneuf, pour la construc-
tion d'une église et d'une sacristie en pierre
dans la susdite paroisse.
On pourra voir les plans et devis chez M.
le curé de St. Basile ou au bureau du sous-
sai gné.
On ne sera tenu d'accepter la plus basse, ni
aucune des soumissions.
D. OUELLET,
Architecte,
85, rue d'Aiguillon.
Québec, 19 septembre 1882.

Henri C. Bossé & Cie.
AGENTS GENERAUX D'ASSURANCE
ET COURTIERS DE CHANGE.

Agents pour la
Citizens Insurance Co.
116, rue St. Pierre, Québec.
14 juill. 1882 lan

AUGUSTE PAGAUD.
AVOCAT.

St Joseph Beauce.
30 septembre 1881.—

A Vendre.

A des conditions des plus avantageuses,
une splendide résidence privée située Avenue
des Erables.
S'ADRESSER A
A. J. TH. LEVASSEUR,
Notaire
17 fév. 1882.

Compagnie du Saint Laurent.



1882 VAPEURS ALLANT AU 1882

SAGUENAY, TADOUSAC, CA-
COUNA, RIVIERE DU LOUP
ET MALBAIE.

A commencer le 25 du présent, les vapeurs de
première classe bien connus,
SAGUENAY..... Capt. M. Lecours,
ST-LAWRENCE..... Capt. Alex. Barras.

partiront du quai Saint-André comme suit;
Les MARDIS et VENDREDIS, à 7.30 hrs.
A. M., le Saguenay, pour Chicoutimi et la
Baie des Ha! Ha! et arrêtera à la Baie Saint
Paul, les Eboulements, Malbale, Rivière du
Loup et Tadoussac.

Les MERCREDIS et SAMEDIS, à 7.30 hrs
a. m., le Lawrence, pour la Baie des Ha! Ha!
et arrêtera à la Baie St. Paul, Les Eboule-
ments, Ile aux Coulees, Malbale, Cap à l'Ai-
gle (si la chose est praticable), Rivière du
Loup, Tadoussac et l'Anse St. Jean.

En rapport à Québec avec les vapeurs de la
Compagnie de Navigation du Richelieu et
d'Ontario, le chemin de fer de Q. M. O. & C.,
et le chemin de fer du Grand-Tronc; et à la
Rivière du Loup avec le chemin de fer Inter-
colonial pour et des Provinces Maritimes et
des Etats de l'Atlantique.

Laisant la Rivière du Loup pour le Sagu-
enay à 5 hrs p. m. le même jour, et pour Qué-
bec, les Mercredis, Jendis et Samedis à 5 hrs
p. m., et les Dimanches à 7 hrs p. m.

On peut se procurer des billets et retenir des
cabines au Bureau Général des Billets, vis-à-
vis l'Hôtel St. Louis, et au bureau de la com-
pagnie, quai St. André.

Pour de pl. s amples informations, s'adres-
ser au bureau de la compagnie de Navigation
à Vapeur du Saint-Laurent, quai St-André.
A. GABOURY, secrétaire.
25 juillet 1882.

EN RECEPTION

Ex: Brig Alice Roy:
100 Tonnes Sirop Porto Rico, de qualité supé-
rieure.
Ex: Barque Adah E.
200 Tonnes Sirop Barbades.

Ex: Brig Little Anny.
200 Tonnes Sirop Trinidad.

LECLEC & LETELLIER.

48, Rue St. Paul, Québec.
Entrepôt: Rue St. André.
N. B.—Toujours en mains, un assortiment
d'Épicerie des plus complets.
8 juil 3m

Guérison de la Consommption

Un vieux médecin, retiré des affaires, ayant
reçu d'un missionnaire des Indes Orientales
la Recette d'un simple Remède végétale pour
la guérison infaillible et permanente de la
Consommption, Bronchites, Catarrhe, Asthme,
et pour toutes les maladies nerveuses; après
en avoir éprouvé ses merveilleux pouvoirs
curatifs dans des milliers de cas, il a consi-
déré de son devoir de le faire connaître à
l'humanité souffrante. Animé par ce motif,
et le désir d'alléger les souffrances humaines,
j'enverrai à tous ceux qui le désireront cette
Recette exempte de frais en Français, Alle-
mand et Anglais, avec des directions complè-
tes pour la préparation et l'usage. Envoyez
par la Poste une Etampe, m'annonçant ce papier
W. A. NOYES,
16 mars 1882.

F. DELILLE
Courtier et agent de change

A l'honneur d'informer ses amis et le public
en général qu'il vient de transporter ses bu-
reaux au

No 45 RUE ST PIERRE

En face du magasin de MM. Ma tinea u & fils
marchands de fer où il continuera comme par
le passé à changer, chèques au pair, achat d'Or
monnaie et d'argent étranger etc, et tout ce
qui concerne en général les finances. Il profite
de cette occasion pour remercier cordialement
le public et ses amis de l'encouragement qu'il
en a reçu jusqu'à ce jour et espère par sa ma-
nière de faire les affaires continuer à le mérit-
er.

— AUSSI —
Agent pour la vente des billets de chemins de
fer.
10 mai 1882.

Dentelle noire espagnole
DENTELLE BLANCHE VENI-
TIENNE, DENTELLE CREME,
PARASOLS, EN-TOUS-CAS,
CHAPRAUX, PLUMES D'AU-
TRUCHE, BLANCHES.

— AUSSI —
Un grand lot de cachemires noirs.
Un grand lot de crêpe noir

En réception chez

J. E. LATULIPPE,
MARCHAND

SOIN DES RUES ST JOSEPH
— ET —
LA CHAPELLE ST ROCH.

SOCIÉTÉ DE
Prets et placements de Québec

\$15,000 A PRETER

La société prête par sommes de \$100 et plus
et pour une période variant depuis un an
jusqu'à dix ans.

Les conditions auxquelles la société étu-
de sont très avantageuses. Tout notaire qui era-
faire des placements à la société passera les
actes que nécessiteront les transactions.

Pour toutes informations, s'adresser au
bureau de la société, No. 13, rue St. Jacques,
basse-ville.
ROBT LAROCHE
Sec-Trés

A. LEARMONTH & CIE.,
MECANICIENS ET FONDEURS

RUE ST. PAUL, QUEBEC
Manufactureurs de

Machines à vapeur, Pompes à vapeur, et une
variété d'autres Pompes.

Engins "propeller" pour yachts et remor-
queur. Grues pour magasins, "Jack Screws,"
toutes sortes de machinerie pour mines, mou-
lins à scie, moulins à farine et instruments
aratoires, tous ouvrages en fer et en cuivre
faits à ordre, aussi ouvrages pour forgerons,
Scies rondes.

En mains, actuellement, une belle machine
à vapeur, d'une force de 40 chevaux pour
moulin à scie à vapeur.
13 juillet lan

—Oh! soyez sans crainte, dit-
elle au valet avec un hideux sou-
rire, et s'il se réveille, je vous ré-
ponds que ce ne sera pas pour
longtemps.

Et elle entra.
Par discrétion, et plutôt pour
ne pas avoir l'air d'accepter une
responsabilité dans les conséquen-
ces de la complaisance dont il
se rendait coupable, François
resta au dehors attendant que la
vieille reparut.

Cela ne fut pas long, du reste.
Cinq minutes au plus....

Puis il la vit sortir, le visage
bouleversé, d'un pas fébrile, l'œil
un peu égaré.

—Qu'y a-t-il? dit le valet, for-
tement impressionné, sans savoir
au juste pour quelle raison.

—Rien!..... C'est fini.... Seule-
ment, cela fait toujours de
l'effet.

—Quoi donc?
—Eh bien! ce que je viens de
voir.

—Qu'avez-vous vu?
La femme passa ses deux mains
sur son front.

—Bah! dit-elle aussitôt; il
vaut mieux qu'il en soit ainsi, et
chacun y trouvera son compte.

Puis elle leva les yeux vers
François,

—Quant à vous, mon ami,
poursuivit-elle d'un ton qui avait
perdu son humilité et repris tou-
te son assurance.....je vous re-
mercie du service que vous venez
de me rendre, et il est juste que
vous en soyez récompensé.....

—Mais.....je n'entends pas...
balbutia le valet interdit.

—Moi, j'entends, interrompit
la vieille, tenez: il y a dans cette
enveloppe le fruit de mes pauvres
économies, acceptez-les, et encore

une fois, croyez que je ne vous
oublierai pas.

En parlant ainsi, elle tendit
à François une enveloppe que
celui-ci reçut d'une main trem-
blante et comme s'il eût senti au-
tour de lui quelque chose de mys-
térieux et de terrible.

Il voulut refuser, mais la fem-
me était déjà partie, et elle avait
disparu en fermant la porte der-
rière elle.

Quand François, revenu enfin
de sa surprise, ouvrit l'enveloppe
il y trouva un billet de mille
francs.

Une sueur froide l'inonda tout
entier, et il courut à la chambre
du blessé.

Mais il n'en eut pas plus tôt
franchi le seuil, qu'il s'arrêta
pétrifié devant le spectacle qui
l'attendait.

XXIII

CHEZ LE JUGE D'INSTRUCTION

C'est vers dix heures que Bu-
vard avait quitté le pavillon avec
l'intention de se rendre chez M.
de la Châtaignerie.

La scène qui venait d'avoir
lieu, l'espoir qu'il nourrissait d'ob-
tenir le soir même des renseigne-
ments complets de Tibart, l'a-
vaient décidé à faire cette dé-
marche.

D'ailleurs, il comprenait qu'il
ne pouvait plus hésiter.

L'éveil était donné au prince
Liprani: il allait sans doute
prendre des mesures pour échap-
per au danger qui le menaçait,
et il était à craindre qu'il n'allât
chercher à l'étranger la sécurité
dont il ne jouissait plus à
Paris.

Toutefois, l'affaire présentait



Changement d'Heures.

A PARTIR DE LUNDI 2 JANVIER 1882

Table with columns: Départ, Arrivée, Mille, P. m., A. m., R. m. listing train routes between Ottawa, Hochelaga, and Québec.

Service local entre Aylmer, Hull et Ottawa. Tous les Trains de passagers sont pourvus de Chars-Palais le jour et de Chars-Doré la nuit.

BUREAU GENERAL, 18, Place d'Armes. BUREAU DES BILLETS 18, Place d'Armes, } Montréal.

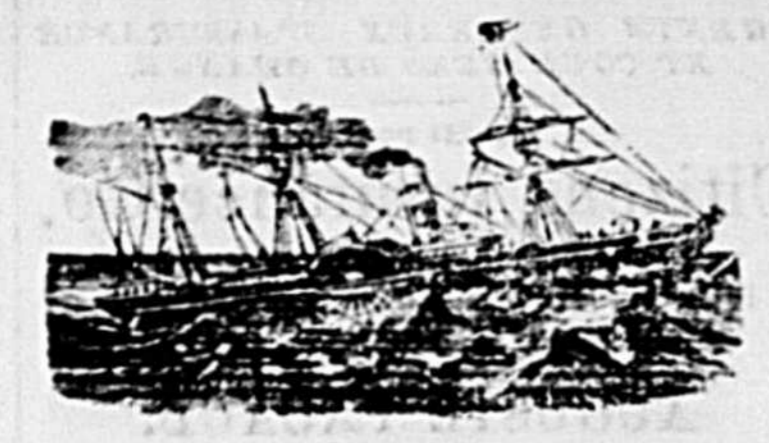
ESSAYEZ

BALANCE IMPERIALE

P. J. COLLINS.

La meilleure et la plus en usage. M. P. J. Collins manufacture ses balances lui-mêmes, tel à Québec et n'ayant pas de droit d'importation à payer, il peut les vendre à beaucoup meilleur marché que les autres.

LIGNE ALLAN



Sous contrat avec les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des malles

CANADIENNES et des ETATS-UNIS

1882 Arrangements d'Ete 1882

Les lignes de cette compagnie se composent des vapeurs en fer à double engin suivants construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort.

Table listing ships: NUMIDIAN, PARIAN, SARDINIAN, POLYNESIAN, SARMATIAN, CIRCASSIAN, MORAVIAN, PERUVIAN, NOVA SCOTIAN, HIBERNIAN, CASPIAN, AUSTRIAN, NESTORIAN, PRUSSIAN, SCANDINAVIAN, HANOVERIAN, BUENOS AYREAN, COREAN, GRECIAN, MANITOBIAN, CANADIAN, PHOENICIAN, WALDENSIAN, LUCERNE, NEWFOUNDLANDIAN, ACADIAN.

La voie la plus courte sur mer entre l'Amérique et l'Europe, la traversée s'effectuant en cinq jours seulement d'un continent à l'autre.

Les vapeurs du service DE LA MALLE DE LIVERPOOL

Partent de LIVERPOOL chaque JEUDI, et de QUEBEC chaque SAMEDI, arrêtant à LOUGH FOYLE pour prendre à bord et débarquer les passagers et les malles qui vont en Irlande ou en Ecosse, ou qui en viennent.

Table listing routes: POLYNESIAN, PERUVIAN, CIRCASSIAN, NOVA SCOTIAN, PARIAN, SARMATIAN, POLYNESIAN.

Prix du passage de QUEBEC Cabine... \$70.00 et \$80.00

Les vapeurs de la malle de Liverpool, Queenstown, St Jean, Halifax, et Baltimore partiront comme suit:

Table listing routes: HIBERNIAN, AUSTRIAN, NOVA SCOTIAN, HIBERNIAN.

Prix du passage entre HALIFAX et ST-JEAN: Cabine... \$20.00 | Intermédiaire... \$10.00

Les vapeurs de service entre GLASGOW et QUEBEC partiront de Québec pour Glasgow:

Table listing routes: MANITOBIAN, BUENOS AYREAN, LUCERNE, HANOVERIAN, MANITOBIAN.

On ne peut retirer des cabines si on ne paie d'avance. Il y a dans chaque vaisseau un médecin expérimenté. Les connaissances sont accordées à Liverpool et à Glasgow, aux ports du continent et à tous les points du Canada et des Etats-Unis.

Avis de déménagement

Gingras & Langlois.

Informent leurs nombreuses pratiques, qu'ils ont tout le spacieux magasin occupé jusqu'à ce jour par M. Adam Waters, rue St Jean, ce qui leur permettra d'agrandir encore leur commerce d'Epicerie, Vins et Liqueurs.

9 mai 1882.

PATENTE

Nous continuons à agir comme Solliciteurs de Patentes, d'Oppositions, de Marque de Commerce, de droits d'auteurs, etc. pour les Etats-Unis, le Canada, Cuba, l'Angleterre, la France, l'Allemagne, etc.



E. JACOT

BIJOUTERIES. Desire attirer l'attention de l'honorable clientèle sur les nouveautés qu'il vient de recevoir dans ce genre de commerce. M. JACOT vient de recevoir ce qu'il y a de plus nouveau en montres d'or et d'argent (grand choix) parures (sets) chaînes et chaînons, croix, lockets, cachets, épinglettes, pendants d'oreilles, anneaux, jupes, bagues, bijoux en noir, boutons, etc.

MACHINES A TRICOTER.

Les machines à tricoter de FRANZ POPE sont la perfection, elles tricotent un grand bas complet en 7 minutes. Elles tricotent par côtes, ou unis et également bien, la laine, le coton et la soie.

MACHINES A COUDRE CELEBRES

De WILLIAMS, SINGER, WHEELER & WILSON, WANZER, APPLETON, WILSON OSCILLATING, SHUTTLE.

PIANOS! PIANOS!!

de réputation pro-éminente, fabriqués par W. KNABE & Co Stevenson & Co, ci-devant WEBER & Co, Octavius Newcombe & Co. G. W. WEBER & Co. Et plusieurs autres fabriques célèbres.

12 avril 1882

Traverse de l'Isle d'Orleans.



STEAMER 'ORLEANS' CAPITAINE BOLDUC.

Le et après le 24 JUIN, commencera ses voyages, jusqu'à nouvel avis, si le temps et les circonstances le permettent comme suit:

Table with columns: DE L'ISLE, DE QUEBEC, DIMANCHES, JOURS DE FÊTES.

Arrêtant à chaque voyage, en allant et en revenant à St-Joseph de Lévis. Tous les mercredis soir, à 10 hrs., le bateau fera un voyage spécial de l'Isle d'Orléans à Québec.

RENAUD & CIE.,

25, rue St-Paul, Offrent en vente à des prix réduits des

JARRES A FRUITS ainsi que MAGNIFIQUES JARRES EN GRE de Bristol, de 3, 4, 5 et 6 gallons, pour le beurre.

EN RECEPTION 1,000 BOITES VITRES meilleures dimensions, au plus bas prix du marché.

Toujours en stock VAISSELLE ET VERRERIE.

7 sept. Huile de Carbon et Huile Australe.

LARUE ET PACAUD

AVOCATS BUREAU DE 'L'ELECTEUR', Basse-Ville, Québec.

ACHILLE LARUE } ERNEST PACAUD ex-M. P. } ex-Protonotaire

Suivront les cours de Québec, Beauce, Montmagny et Bellechasse: Québec, 25 juillet 1882.

MACK'S MAGNETIC MEDICINE.



Aliment nutritif du cerveau et nerfs. Est un remède sûr, prompt, et efficace pour affections nerveuses, dans toutes leurs phases.

Détails complets dans notre pamphlet, que nous désirons envoyer gratuitement par la maille à n'importe quelle adresse. LA MEDICINE MAGNETIQUE DEMACK est vendue par les pharmacieus pour 50cents la boîte, ou 12 boîtes pour \$5, ou bien sera envoyée franco par la maille, sur réception du montant, en s'adressant MACK'S MAGNETIC MEDICINE CO - Windsor, Ont., Canada

Vendu à Québec par J. J. VELDON, 122, St. Joseph

E. LAROCHE & Cie., Vis-à-vis le bureau de Poste



CHEMIN DE FER

Quebec Central.

ARRANGEMENTS D'HIVER.

A PARTIR DE LUNDI, LE 9 JANVIER 1882

Les convois circuleront comme suit: Express partira de Sherbrooke à 8 15 a.m.

Table listing train schedules: Express partira de Sherbrooke, arrivant Junc. de Beauce, partira de Lévis, arrivant Junc. de Beauce, partira de Sherbrooke, arrivant Junc. de Beauce.

CONVOI LOCAL ENTRE ST. JOSEPH ET LEVIS.

Table listing local train schedules: Partira de St. Joseph, Arrivant à Lévis, Partira de Lévis, Arrivant à St. Joseph.

Le convoi spécial des marchés partant de St. Joseph pour Québec, les vendredis, n'existe plus.

Le QUEBEC CENTRAL est seul chemin de fer qui conduise aux célèbres mines d'or de la Chaudière. Il est en même temps le chemin le plus direct qu'il y ait entre Québec et Boston et les principales places de la Nouvelle-Angleterre.

Les passagers partant par express à midi arriveront via le chemin de fer du Passumpsic, à Newport, à 9.40 heures P.M. et à Boston 8.30 heures, le lendemain matin.

J. E. WOODWARD, Gérant-général.

LEVE & ALDEN, agents de billets, vis-à-vis l'hôtel St. Louis, 7 Janvier 1882.

Changement de domicile.

Le Dr L. A. Gauvreau a transporté son bureau au No 152 rue des Fossés, porte voisine du Dr Verge.

Publié par Flamond & Cie, pied de la Côte La Montagne, Basse-Ville, Québec, en face du bureau du Chronique.

encore bien des difficultés qui arrêtaient l'esprit perspicace et sensé de Buvard.....

Bien que la culpabilité du prince fût pour lui manifeste, il restait des points obscurs sur lesquels il fallait que la lumière se fit.

Il était certain que le prince était l'assassin de mademoiselle Clotilde de Lucenay..... mais rien jusqu'alors n'était venu révéler le mobile du crime. Ce ne pouvait être l'amour..... puis qu'il était prouvé que le prince ne connaissait pas la victime.

Ce ne devait pas être l'intérêt non plus, du moins rien n'autorisait à le penser.

Dans quel but le crime avait-il donc été prémédité, et quelle combinaison mystérieuse avait présidé à sa perpétration ?.....

C'était à s'y perdre.....

Buvard prit le parti le meilleur qui était de s'écouler à M. de la Châtaigneraie, et de chercher, de concert avec lui, à éclairer toutes ces ténèbres.

Quand il se présenta au cabinet du juge d'instruction, il éprouva une première déception. M. de la Châtaigneraie était absent et ne devait revenir que vers trois heures de l'après-midi.

Buvard fut très-contrarié de ce contre-temps, mais il se dit qu'à près tout il n'y avait pas péril en la demeure, puisqu'il ne devait rentrer au pavillon que le soir.

Il se retira donc et tâcha d'occuper les heures qu'il avait à dé penser.

Il déjeuna et fuma plusieurs cigares, et enfin, comme trois heures sonnaient il revenait au Palais de Justice.

Cette fois, M. de la Châtaigneraie était à son cabinet.

Buvar remit sa carte, et pres que immédiatement il fut introduit.

M. de la Châtaigneraie l'accueillit avec un intérêt évident.

—Fh quoi ! vous, Manguin ! dit-il en lui indiquant un siège il y a bien longtemps que l'on n'entendait plus parler de vous.

Buvard s'inclina.

— es absents ont toujours tort, monsieur, répondit il, et voilà plusieurs années que je n'ai fait que toucher barre à Paris.

M. de la Châtaigneraie releva le front.

—Au fait.....c'est vrai...dit il, je me rappelle, et votre disparition coïncida, si je ne me trompe, avec l'évasion de l'assassin de mademoiselle de Lucenay.

—C'est-ela même, monsieur; vos souvenirs sont exacts.

—Qu'êtes-vous donc devenu depuis ?.....

—Depuis, monsieur le juge, j'ai cherché l'assassin !

—Vraiment ! fit M. de la Châtaigneraie.

—Ah ! je suis obstiné, répondit Buvard, je m'étais mis en tête de saisir le misérable, et vous voyez que les obstacles ne m'ont pas arrêté.

—Au moins, avez-vous réussi ? A peu près.

—Que voulez vous dire ? —Tout simplement ceci, monsieur, c'est que depuis hier je sais quel est l'assassin.

—Et où est il ? —A Paris.

—Il s'y cache.

—Il y vit au grand jour.

—Mais son nom ? quel est son nom ?

Buvard avait pris place à côté du juge, et à la question de ce dernier il esquissa un sourire et rapprocha sa chaise.

—Voilà pourquoi je suis venu, répondit il avec un certain embarras. Je connais l'assassin, je sais où il demeure, et rien ne me serait facile comme de vous le désigner à l'instant même, mais il y a à cela une difficulté sérieuse, de vant laquelle j'hésite et que j'ai cru devoir vous soumettre.

—Je ne comprends pas bien fit M. de la Châtaigneraie, vivement intéressé par la communication.

—Vous allez me comprendre, monsieur, répondit Buvard. La personne qui a assassiné mademoiselle Clotilde de Lucenay occupe, à Paris, une position élevée qu'elle doit à son titre et à sa fortune. Une accusation lancée contre elle produirait un scandale retentissant, et il n'est permis de tenter une pareille aventure qu'à coups sûrs, et en s'appuyant sur des preuves irréfutables.